



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le mercredi 11 juin 2014 à 18 h 45.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Josée Ossio
 Madame Sylvie Papillon
 Monsieur André Laliberté
 Monsieur Gaétan Pageau
 Monsieur Yvon Godin
 tous conseillers et formant quorum

Est également présent : M^e Claude Deschênes, greffier

Sont absents : Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

149-14 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Inspection télévisée de conduites d'égout – octroi de contrat;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

150-14 3. INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation, au cours du mois de mai 2014, auprès de deux (2) compagnies pour l'inspection télévisée de conduites d'égout dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 juin 2014 et que deux (2) soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Prix soumissionné (taxes incluses)
Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc.	41 636,94 \$
Veolia ES Canada Services industriels inc.	73 232,18 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc., pour un montant total de 41 636,94 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour l’inspection télévisée de conduites d’égout, à l’entreprise Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 41 636,94 \$, toutes taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le *Règlement d’emprunt n° 173-2012*.

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d’agir, le maire suppléant, et le greffier, M^e Claude Deschênes, ou en son absence ou incapacité d’agir, le directeur général adjoint temporaire « section administration générale », monsieur Donald Tremblay, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, si requis.

QUE la trésorière, ou en son absence ou incapacité d’agir, la trésorière adjointe, après approbation du directeur général adjoint temporaire « section administration générale », soit, et est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis, et ce, pour un montant total maximum de 41 636,94 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

151-14 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l’ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 50.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

(S) Claude Deschênes

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville